



St Jean d'Aulps, notre ville jumelle

Le Santécois

N°172

Vendredi 9 janvier 2009

Prochaine parution le 23 janvier 2009

Rédaction du Santécois :

Tél : 02.98.29.74.65

Fax : 02.98.29.79.12

Mail : mairie-de-santec@wanadoo.fr

www.santec.fr

**BLOAVEZ MAD
BONNE ANNÉE**

INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

FEST O EIZ



DIMANCHE 18 JANVIER

SALLE POLYVALENTE

A LA FAÇON

DES VEILLÉES D'AUTREFOIS DES SANTÉCOIS



ARTISTES - PASSIONNÉS

Vous invitent à un moment de convivialité autour d'histoires locales, de contes, de chants, de musiques (en français et en breton)

ACCUEIL A PARTIR DE 14H30

ANIMATIONS DE 15H A 17H

GALETTES DES ROIS – CIDRE POUR CLÔTURER LA JOURNÉE

AVEC LE SOUTIEN DE VOTRE C.C.A.S.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population, aux nouveaux arrivants, aux associations, aux commerçants, au personnel communal et aux acteurs de la vie locale, **vendredi 16 janvier à 18 heures** à la salle polyvalente, en présence de Jacques EDERN, Conseiller Général du Finistère et de Nicolas FLOCH, Président de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SERVICES DE GARDE

Médecins : EN CAS D'URGENCE

APPELEZ LE 15

Pharmacies :

Du 9 au 11 Janvier :

LE MAT, 2, Pl. de Guébriant, St Pol de Léon, ☎ 02.98.69.02.88.

Lundi 12 janvier :

MORIN-COQUENDEAU, Centre Commercial, rue de Kervent, St Pol de Léon - ☎ 02.98.69.01.62.

Mardi 13 janvier :

LE MAT, 2, Pl. de Guébriant, St Pol de Léon, ☎ 02.98.69.02.88.

Mercredi 14 janvier :

LE BOT, 24, rue Gen. Leclerc, St Pol de Léon, ☎ 02.98.69.00.49.

Jeudi 15 janvier :

Pharmacie du Léon, Centre Commercial, Place de l'Evêché, St Pol de Léon, ☎ 02.98.69.01.42.

Du 16 au 22 janvier :

ROSEC, 3, rue Plouescat, Cléder, ☎ 02.98.69.41.71.

ETAT CIVIL

Naissances:

Alice CARRÉ, née le 16 décembre, fille de Mickaël et Isabelle, 636, rue de Keradennec.

Yann GODEST, né le 18 décembre, fils de Vincent et Véronique, 193, route de Théven Coz.

Louis PICHON, né le 21 décembre, fils de Julien et Aurélie, 250, rue des Johnies.

Lilou DUPIR, née le 22 décembre, fille d'Alexandre et Vanessa, 278, rue des Bergeronnettes.

Oscar DE LIEGE, né le 26 décembre, rue de Kergunec.

Maëly CHARLES--PERON, née le 31 décembre, fille de Thomas et Elodie, 158, rue des Dentelles.

Décès :

Guy TOUS, 57 ans, décédé le 26 décembre, 369, rue des Pêcheurs.

Jean DIROU, 67 ans, décédé le 29 décembre, 458, rue de Méchouroux

VIE SCOLAIRE

AIDE AUX DEVOIRS

Le C.C.A.S. recherche des bénévoles pour assurer l'aide aux devoirs, un soir par semaine, dans chacune des deux écoles primaires de la commune.

Aussi, si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à contacter la mairie pour toutes informations ou pour proposer vos services.

VIE ASSOCIATIVE

ANCIENS COMBATTANTS

L'assemblée générale des anciens combattants se déroulera le samedi 24 janvier à 14 heures 30 à la salle polyvalente. Merci de prévoir le règlement des cotisations.

IJIN HA SPERED AR VRO

Filet et broderie sur filet

Stage d'apprentissage de filet et broderie sur filet :

Vendredi 20 février 2009

Samedi 21 février 2009

Au CRISTAL à PLOUENAN

Renseignements et inscriptions auprès de :

- Hélène SAILLOUR : 02.98.69.56.24.
- Jacqueline VILLOTTA : 02.98.69.57.55

LES COPAINS D'ABORD



L'association souhaite créer un CD (audio et vidéo) avec la collaboration de Jean Luc Roudaut, avec des enfants de 3 à 13 ans (voir plus âgés suivant les possibilités et souhait de chacun) en situation de handicap ou non.

Le but de ce projet est de sensibiliser au « vivre ensemble » et à la différence (montrer que la mixité est possible !) par la création adaptée de petits textes, de chants et de séquences vidéo.

Ce mois ci, l'association souhaite programmer des petits ateliers les mercredis et samedis, pour créer ensemble des textes et les chanter.

Afin de constituer des groupes, merci d'inscrire vos enfants aux différentes séances en prenant contact avec l'association (les places sont limitées).

Jean Luc Roudaut sera le chef d'orchestre du projet. A la fin de l'enregistrement, chaque enfant partira avec son CD.

L'association vous demandera une autorisation pour le droit à l'image et l'utilisation des textes créés afin de pouvoir par la suite utiliser ce support pour communiquer en faveur de l'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap et ainsi sensibiliser le territoire (départemental, voir national...ce qui serait formidable !)

Vous pouvez contacter Nathalie BLOC'H de l'association Les Copains d'Abord au 06.74.39.79.78. ou par mail : nathaliebloch@gmail.com.

VIE INTERCOMMUNALE

HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Encombrants et déchets verts :

Se débarrasser de certains déchets au pied des bornes de tri sélectif ou des conteneurs à ordures ménagères n'est pas un comportement éco-citoyen. Des dépôts sauvages sont malheureusement encore régulièrement constatés, tels que des téléviseurs ou des tailles de haies, entre autres. Les déchets ménagers doivent être déposés en sacs fermés dans les conteneurs prévus à cet effet. Les déchets encombrants et déchets verts sont à déposer, quant à eux, à la déchetterie de Ty Korn à Plougoulm. **Ils ne doivent en aucun cas être déposés au pied des bornes, dans les bacs à ordures ménagères ni à côté.**

La Communauté de Communes, en charge de la compétence ordures ménagères, procédera à des vérifications dans les conteneurs et les points tri.

Les seringues sont à déposer à la déchetterie :

Les seringues et les déchets d'activités de soins piquants sont des déchets dangereux. En les jetant dans les conteneurs à ordures ménagères ou dans les bornes de tri sélectif, le personnel de collecte est exposé à des risques graves et infectieux. C'est pourquoi, des boîtes de conditionnement disposant d'une ouverture spécifique et d'une fermeture sécurisée pour les seringues sont mises gratuitement à disposition des particuliers.

La 1^{ère} boîte de conditionnement est à retirer auprès des pharmacies de la Communauté de Communes. Une fois pleine, elle est à rapporter à la déchetterie où elle pourra être échangée contre une boîte vide.

COUVERTURE NUMÉRIQUE

Le Conseil Général travaille actuellement sur le développement d'une couverture numérique sur le département. Ce projet repose sur une desserte à 2mb/s des zones n'ayant pas accès à ces débits autrement appelés zones blanches.

A cet effet, la Communauté de Communes du Pays Léonard recense dans la commune, les zones non éligibles en haut débit.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir procéder à un test de débit sur le site <http://www.degrouptest.com> et ainsi de vous manifester en mairie dans le cas où votre zone d'habitation ne serait pas couverte par le haut débit.

Votre participation permettra à la communauté de communes du Pays Léonard de recenser et de cartographier les zones non éligibles en haut débit et de faire remonter l'information au niveau du Conseil Général afin de pallier à la fracture numérique sur notre territoire.

COMMUNIQUÉ

RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTE

Pourquoi est-ce dangereux ?

Le Monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence... Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

Il provoque deux types d'intoxications : **L'intoxication faible ou chronique** : elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.

L'intoxication grave : plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès. Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.

Quelles sont les causes du danger ?

- 1) Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus.
- 2) Une mauvaise aération du logement.
- 3) Les fumées mal évacuées.

Comment éviter les intoxications ?

- 1) Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel.
- 2) Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.
- 3) Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

- 1) Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2) Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- 3) Évacuez les locaux et bâtiments et appelez les secours (18 : pompiers, 15 :SAMU)

